

COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 30 octobre 2019

L'an deux mil dix-neuf le trente octobre à dix-neuf heures quinze, le Conseil Municipal, s'est réuni à la salle du conseil, en séance ordinaire après convocation légale sous la Présidence de Madame BRUNET Dominique, Maire

Etaient présents : Mmes BRUNET Dominique, FONTAINE Denise, BOUGAULT Emmanuelle, THOUVENIN Catherine et Ms DUBOIS Alain, GAUDIN Franck.

Etaient absents : Mme MASSE Marie-Claude et Ms. HURÉ Ghislain, GOURBILLON Jean-François

Mme BOUGAULT Emmanuelle a été nommée secrétaire

Date de convocation : 25 octobre 2019

Date d'affichage : 25 octobre 2019

ORDRE DU JOUR

1. **Demande de subventions**
2. **Convention CCTVV pour subvention plateformes ordures ménagères**
3. **Avenant commande publique**
4. **Rapport de la CLECT**
5. **Questions et invitations diverses**

Observation sur le Procès-Verbal du 18 septembre 2019

Sans aucune observation, le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

N° 2019-10-046 Subvention Agir A10

Madame Le Maire fait part aux élus de la demande de subvention de l'association Agir A10. Cette dernière permettrait de contribuer au fonctionnement de l'association.

Cette demande **est reportée**, elle entrera dans le budget 2020.

N° 2019-10-047 Convention CCTVV pour subvention plateformes ordures ménagères

Madame Le Maire fait part aux élus qu'une convention doit être avec la CCTVV, permettant de définir les modalités de reversement aux communes, par la CCTVV de l'aide du SMICTOM et du versement de celle de la CCTVV dans le cadre de la réalisation des aménagements des points de regroupement par la commune pour les collectes des ordures ménagères.

Pour information, la CCTVV attribuera une subvention de 50,00 € par plateforme dans la limite de 750,00 €. Le SMICTOM, quant à lui, attribuera une subvention de 100,00 € par plateforme de 2 m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents **approuve** les modalités établies et **autorise** Madame Le Maire de signer la convention établie entre la commune et la CCTVV.

N° 2019-10-048 Avenant commande publique

Madame Le Maire fait part au conseil municipal d'un mail reçu de la Direction de la citoyenneté et de la légalité. Un avenant doit être signé pour l'extension des périmètres de la télétransmission afin de rendre possible la transmission de manière dématérialisée des actes concernant la commande publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents **autorise** Madame Le Maire à signer l'avenant de la commande publique.

N° 2019-10-049 Rapport de la CLECT

Suite à la fusion des 3 communauté de communes, la CC Touraine Val de Vienne devait harmoniser la compétence « transports scolaires » avant le 01/01/2019. Ainsi, lors du conseil communautaire du 29/10/2018, les élus ont approuvé l'extension de la compétence « transports scolaires » sur le territoire de l'ancienne communauté de Communes de Sainte Maure de Touraine.

L'arrêté préfectoral n° 181-261 en date du 19/12/2018 entérine cette modification de compétence tout en indiquant expressément que la prise d'effet de cette compétence n'aura lieu que le 1^{er} septembre 2019.

Les membres de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)s'est donc réunie le mardi 24 septembre 2019 afin de calculer le transfert de charges inhérent à cette compétence. IL s'agit de déterminer quels montants annuels (en 2016-2017-2018) chaque commune concernée consacrait au titre de cette mission de transports scolaires soit au SITSSMT (communes de Neuil, Noyant de Touraine, Sainte Maure de Touraine et Saint Epain), soit au SIEPVV (communes de Maillé, Marcilly sur Vienne, Nouâtre, Ports sur Vienne et Pussigny), soit en direct (Antogny le Tillac, Rilly sur Vienne et Pouzay), en dépenses et en recettes.

Madame Le Maire expose le rapport de la CLECT aux conseillers municipaux.

Elle rappelle que le rapport de la CLECT doit être approuvé par délibérations concordantes à la majorité qualifiée prévue au premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 du CGCT, c'est-à-dire par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population (7^e alinéa du IV de l'article 1609 nonies C du CGI). Ces délibérations doivent être prises, au plus tard, dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par le président de la CLECT.

Ensuite, le conseil communautaire pourra fixer le montant des attributions de compensation définitives pour chacune des communes membres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents **approuve** le rapport de le CLECT du 24 septembre 2019.

5. Questions et invitations diverses

a) Madame le Maire fait part de l'avancement du dossier « garage ». Le sondage de sol se fera le mercredi 13 novembre 2019 par l'entreprise EG Sol.

b) A propos des radars pédagogiques, Franck GAUDIN ne les installera pas avant la fin de la semaine prochaine, peut-être mardi ou mercredi suivant.

c) Demande de Mme MARTEAU, née GERMAIN : elle souhaite que sa mère soit inhumée à Pussigny avec son père et son frère. Avis favorable du Conseil Municipal

d) Demande de Mme HERIBERT Claudine pour sa propre sépulture et celle de sa mère : utiliser la tombe Famille BEAUSSE, emplacement 19S.

e) M. JM BERTHELOT souhaite se raccorder à l'assainissement collectif. A voir directement sur place avec l'intéressé.

f) Madame Le Maire informe les élus que le logement communal – Rue de la mairie - est loué par de nouveaux locataires depuis mi-octobre.

g) Des travaux de plomberie sont à prévoir au logement communal « le gîte ». Les lavabos se fissurent et le WC fuit. L'entreprise BERTHON de la Celle st Avant va intervenir.

h) Madame le Maire déclare que les travaux de l'église sont terminés.

i) Le site de la mairie sera mis en ligne la semaine prochaine.

j) Le repas des aînés aura lieu le lundi 11 novembre 2019.

k) Madame le Maire demande aux élus s'ils ont des propositions pour le journal communal.

Le Maire
Dominique BRUNET

La secrétaire
Emmanuelle BOUGAULT

Les membres présents	Signature
Mme Denise FONTAINE	
M. Alain DUBOIS	
M. Franck GAUDIN	
Mme Catherine THOUVENIN	